



# Assemblée générale

Distr. GENERALE

A/43/242 16 septembre 1988 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE À L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-TROISIEME SESSION

SITUATION DANS LA PENINSULE DE COREE ET APPLICATION DE LA RESOLUTION RELATIVE À LA QUESTION DE COREE, ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE À SA TRENTIEME SESSION

Lettre datée du 15 septembre 1988, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Bulgarie, de Cuba, de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la République démocratique populaire lao, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de demander, conformément à l'article 15 du règlement intérieur de l'Assemblée gémérale, l'inscription d'urgence à l'ordre du jour de la quarante-troisième session de l'Assemblée d'une question additionnelle intitulée "Situation dans la péninsule de Corée et application de la résolution relative à la question de Corée, adoptée par l'Assemblée générale à sa trentième session".

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, un mémoire explicatif est joint à la présente note.

88-22616 1099U (F)

/...

A/43/242 Français Page 2

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République populaire de Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Alexander STREZOV

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Oscar ORAMAS-OLIVA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République populaire hongroise auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Ferenc ESZTERGALYOS

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République populaire mongole auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Mangalyn DUGERSUREN

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République populaire de Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Eugeniusz NOWORYTA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République démocratique allemande auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Siegfried ZACHMANN

/...

## L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République démocratique populaire la auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Saly KHAMSY

## L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République socialiste soviétique de Biélorussie auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Lev I. MAKSIMOV

## L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République socialiste d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Guennadi I. OUDOVENKO

## L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République socialiste de Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Petre TANASIE

# L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République socialiste tchécos vaque auprès de l'Organisation de Nations Unies,

(Signé) Evzen ZAPOTOCKY

A/43/242 Français Page 4

# L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Aleksander M. BELONOGOV

# L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) TRINH XUAN LANG

#### ANNEXE

## Mémoire explicatif

Bien que l'on constate depuis peu une intensification des efforts tendant au règlement des conflits régionaux dans diverses régions du monde, la situation dans la péninsule de Corée reste complexe.

A l'heure actuelle, d'importants contingents des forces armées sont en état d'alerte en Corée du Sud et le gros des effectifs de la VIIe flotte des Etats-Unis est concentré au large des côtes de la Corée du Sud.

La gravité de la situation dans la péninsule de Corée procède aussi de l'introduction constante d'armes nucléaires et de leurs vecteurs en Corée du Sud ainsi que du stationnement de forces étrangères sur son territoire.

Compte tenu de cette situation, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a proposé en juin 1987 une réduction progressive et équilibrée des forces armées au nord et au sud de la Corée et réduit unilatéralement ses effectifs militaires de 100 000 hommes.

Malgré les efforts sincères que déploie la République populaire démocratique de Corée pour apaiser la tension, la situation dans la péninsule de Corée reste grave.

La situation qui prévaut aujourd'hui dans la péninsule de Corée exige que soit appliquée sans plus tarder la résolution 3390 B (XXX) adoptée par l'Assemblée générale le 18 novembre 1975, dans laquelle celle-ci a demandé la dissolution du "Commandement des Nations Unies" et le retrait de toutes les troupes étrangères stationnées en Corée du Sud sous le couvert de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le remplacement de l'Accord d'armistice militaire en Corée par un accord de paix, la prévention des conflits armés entre le nord et le sud de la Corée, la réduction des forces armées et des armements et un relâchement des tensions.

Appliquer cette résolution sur la question de Corée et favoriser le dialogne peuvent promouvoir la détente dans la péninsule de Corée et ouvrir la voie à une réunification pacifique de la Corée.

Etant donné la nature de cette question, nous demandons qu'elle soit examinée en séance plénière.

Il serait approprié que l'Assemblée générale, à sa quarante-troisième session, invite les représentants de la République populaire démocratique de Corée à participer à l'examen de la question proposée en séance plénière.

\_\_\_\_

Nous espérons que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, conscients de l'urgence d'une solution de la question de Corée, accorderont l'attention voulue à cette question et en appuieront l'inscription à l'ordre du jour.